

DECISION DU MAIRE N°D2024-03
Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet ↪ FINANCES – Fongibilité des crédits – décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Maire de la commune de Sainte-Consorce,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-10-6 ;

Vu la délibération n° 2023 - 36 du Conseil municipal en date du 05 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n° 2024 - 10 du Conseil municipal en date du 12 mars 2024 autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

Vu la délibération n° 2024 – 09 du 12 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de permettre l'engagement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PLU de la commune pour un montant de 56.153,00 € HT ou 67.383,60 € TTC.

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser les transferts suivants:

Virement de crédit n°1 – VC 1 – Commune de Sainte-Consorce – 01/07/2024
--

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Chapitre - article - fonction</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitre - article - fonction</i>	<i>Montant</i>
202 – 202 – Frais d'étude, délaboration, de révision des documents d'urbanisme	+ 41.000,00		
21 – 2111 – terrains nus	-41.000,00		
Total dépenses	0,00 €		

Article 2 : Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal.

Article 3 : Le Maire, la Directrice Générale des Services, le Trésorier de GIVORS et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente

Sainte-Consorce, le 28/06/2024
Le Maire
Jean-Marc THIMONIER